



Compte rendu de réunion

Conseil citoyen MONTPLAISIR, BALISTE, HORTE-NEUVE

Date : 19.09.24

Lieu : Domaine de Montplaisir

Personne présentes :

Habitants :

- Mesdames : GRANGE Arlette, ESPI-PEREZ Alexine, BURBAUD Béatrice
- Messieurs : LABATUT Ludovic, DEUTSCH Regis, COSTES Nicolas

Ville de Narbonne :

- Chargé de mission démocratie participative : M. MAMIS Alexis

Excusée :

- Madame ALAUX Sylvie, élue référente du Conseil citoyen (Conseil Municipal)

Ordre du jour :

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance / Validation CR de la réunion précédente
2. Vie de groupe : Démission de Mme CHASSARD – désignation d'un ou d'une nouvelle suppléante / Distribution des nouveaux flyers
3. Habitat et cadre de vie : problèmes de scolarisation des enfants de Réveillon sur Bages
4. Propreté : a) dégradations des locaux et des terrains de tennis b) commission de suivi de site pour l'ISDND Suez Lambert IV c) Proposition de visite du site de l'Ecopôle Suez Lambert le mardi 8 octobre après-midi
5. Culture et sport : Aménagement d'une cabane à livres
6. Lancement et présentation du fonctionnement de l'Appel à projets participatifs 2024-2025
7. Appel à idée : Temps de travail et de réflexion sur les premières idées de projets à porter dans le cadre de ce nouvel APP

En préambule, les membres du CC soulignent les problèmes récurrents de dépôts sauvages sur les quartiers Réveillon, Roches-Grise et Montplaisir. Suite aux informations données par le Grand Narbonne (cf compte rendu de la réunion du 12.06.24), les membres du CC évoquent le manque de solutions sur le long terme.

Réponse du Grand Narbonne – Service collecte des déchets :

La compétence du Grand Narbonne en matière de collecte des déchets consiste en la collecte des bacs jaunes, verts et gris et en l'implantation et la sécurisation de ces bacs. Ils interviennent également en cas de débordement des bacs. Le dépôt sauvage et la propreté des bacs sont la compétence de la Ville.

Les prestataires du Grand Narbonne passent collecter les déchets deux fois par semaine, cela peut néanmoins varier en fonction des animations et des manifestations sur le quartier. A titre d'information sur les quartiers de Montplaisir, Réveillon et Roches-Grises, ils passent le mardi et le vendredi (les horaires et les jours sont susceptibles de varier).

Pour tout débordement de bac conséquent, ils peuvent intervenir sur la base de signalement (avec photos et lieu précis), sachant que le contrat avec les prestataires est fondé sur l'absence de débordement des bacs.

Concernant les dépôts sauvages en particulier, il s'agit bien souvent de cartons, de grandes tailles, laissés sur place. A noter que ces cartons, s'ils sont pliés correctement peuvent être jetés dans les bacs jaunes. Le Grand Narbonne mène actuellement une réflexion pour lutter contre ces dépôts sauvages sur le long terme.

Le service, au travers des ambassadeurs du tri, peut venir en appui aux membres des CC si ces derniers souhaitent organiser une campagne de sensibilisation sur les dépôts sauvages.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Au travers de l'Appel à projets participatifs, les membres du CC peuvent aussi réfléchir à des pistes de solutions par rapport aux dépôts sauvages (campagne de sensibilisation – peinture et graffitis au sol ...).

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance / Validation CR de la réunion précédente

Monsieur MAMIS assura la rédaction de ce compte rendu. Pour les prochaines réunions, conformément à la décision des membres du CC, la désignation du secrétaire de séance se fera au travers de la fiche d'émergence par ordre alphabétique.

Le CR précédent est validé, il sera publié sur le site de la ville.

2. Vie de groupe : démission de Mme Chassard – désignation du nouveau suppléant

M. DEUTSCH est désigné à l'unanimité comme successeur de Madame CHASSARD.

Les nouveaux flyers des Conseils citoyens ont été distribués. Ils font mention sur leur verso d'une adresse mail, laquelle est accessible au chargé de mission, qui s'occupera de transmettre les mails des riverains aux CC concernés.

3. Habitat et cadre de vie : problèmes de scolarisation des enfants de Réveillon sur Bages :

Les membres du CC sont revenus sur le projet d'école sur le quartier de Montplaisir, un projet dont la pertinence pourrait être réévalué, selon eux, au regard de deux éléments :

- Le premier élément, souligné par l'un des membres, est le fait que depuis récemment les dérogations pour l'inscription des enfants à l'école de Bages ne sont plus acceptées.
- Le deuxième élément, remonté par les membres, concerne l'inadaptation des moyens de transports disponibles par rapport aux horaires d'ouverture du Lycée La Croix et du collège Jules Ferry (établissements de secteur et publics). Pour un début des cours à 8h00 et une ouverture des portes à 7h40 :
 - ⇒ Le 1^{er} bus part à 6h58 de Réveillon, 7h06 de Roches-Grises, pour arriver au lycée et au collège à 7h26
 - ⇒ Le 2^{ème} bus part à 7h27 de Réveillon, 7h41 Roche-grise pour arriver à 8h02 au lycée Lacroix/collège Jules Ferry

Réponse du Grand Narbonne – Direction de la Mobilité :

La Fiche Horaire du Bus Cool 06 dédié aux quartiers REVEILLON/ROCHES GRISES pour la desserte des établissements scolaires LACROIX et LOUISE MICHEL prévoit une arrivée à l'arrêt PIERRE CURIE (à proximité du Lycée Lacroix) à 7h34. Cette arrivée permet d'arriver à l'ouverture des portes et d'avoir un peu de marge en cas de circulation dense. A noter que le Bus Cool dessert après LACROIX, le lycée LOUISE MICHEL. Il n'est donc pas possible d'avancer son départ au risque d'arriver en retard à LOUISE MICHEL.

Nous prenons cependant bien en compte cette remarque notamment pour la construction du prochain réseau de bus prévu dans le cadre de la nouvelle DSP Citibus.

4. Propreté : a) dégradations des locaux et des terrains de tennis

Les locaux et les terrains du club de tennis devant le complexe sportif de Montplaisir sont dans un état de délabrement très avancé. La problématique a été remontée au service compétant.

Réponse de la Ville – Direction des sports :

La direction des sports mènent actuellement une enquête globale sur la requalification des équipements sportifs sur ce secteur.

b) Commission de suivi de site pour l'ISDND Suez Lambert

Les membres du Conseil citoyen de Montplaisir ont été invités à prendre part à la commission de suivi de site de l'écopôle qui se déroulera le mercredi 2 octobre. Monsieur Costes y participera.

c) Proposition de visite du site de l'Ecopôle Suez Lambert le mardi 8 octobre après-midi

Les membres du CC présents ne sont pas disponibles. Les visites les mardis après-midi, les membres du CC intéressés sont invités à prendre contact avec le chargé de mission pour l'organisation d'une future visite de site.

5. Culture et sport : Aménagement d'une cabane à livres :

Les membres du CC proposent l'installation d'une boîte à livres à proximité du domaine de Montplaisir. Le parc situé aux abords du parking du domaine de Montplaisir serait susceptible de remplir les critères préalables à l'implantation d'une boîte à livres, à savoir un espace vert (ou de jeux) clôt, avec du passage et de quoi s'asseoir pour lire.

Réponse de la Ville – Direction des Espaces Verts :

En attente de l'avis des espaces verts sur le lieu d'emplacement. E

Les membres du CC ont évoqué le projet d'aménagement du domaine de Montplaisir. Ils feront remonter ce point au travers de l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Ils ont souligné qu'il serait agréable d'avoir accès au domaine plusieurs jours dans la semaine.

Réponse de la Ville – Domaine de Montplaisir :

Actuellement, le domaine de Montplaisir ouvre ses portes les mercredis après-midi de 14h à 17h30.

6. Lancement et présentation du nouvel Appel à projets participatifs 2024-2025 :

Mr Mamis présente les objectifs de l'APP : « *une enveloppe de 150 000 euros dont l'objectif est de favoriser l'émergence de projets émanant des CC* ».

Les CC sont donc invités à élaborer des projets (dans la limite de 3 projets, maximum, par Conseil citoyen) visant l'amélioration du cadre de vie du quartier.

Il informe et remet la charte de fonctionnement de l'APP, le calendrier prévisionnel de l'APP ainsi que le dossier « projet », et rappelle que les projets devront se faire en concertation avec les riverains et que leur réalisation dépendra entre autre :

- De l'examen de ces projets par une commission composée d'élus, de membres des services techniques et des coordonnateurs des CC, qui jugera de la faisabilité techniques des projets et leur recevabilité sur la base des critères établis par la charte de fonctionnement.
- Du vote des habitants (après avis de la commission) qui se fera au travers d'une plateforme numérique, et qui désignera, à terme les projets retenus dans la limite du budget disponible.

Fin novembre les membres du Conseils citoyens devront avoir identifiés les, maximum, 3 idées de projets qu'ils voudront porter dans le cadre de l'APP.

7. Appel à idée : Temps de travail et de réflexion sur les premières idées de projets à porter dans le cadre de ce nouvel APP :

Les membres du CC ont soulevé plusieurs enjeux sur leur périmètre notamment liés à la vitesse de circulation dans le quartier. Plusieurs lieux ont été ciblés :

- Le giratoire situé au bout de l'avenue de Roches-Grise, et débouchant notamment sur l'avenue de Réveillon.
- Plus globalement c'est sur l'avenue de Réveillon que les membres du CC observent une vitesse excessive et dangereuse.

Autre thématique tenant à la végétalisation, les membres du Conseils citoyens ont émis la possibilité de mettre en place des jardinières dans l'espace arboré près du giratoire au bout de l'allée de Réveillon.

Les membres du CC ont échangés sur l'intérêt d'aménager le chemin de l'Arboretum, sachant qu'un projet sur le sujet avait été précédemment porté par le CC dans le cadre de l'APP 2022-2023.

Réponse de la Ville – Direction Paysage, Nature et Développement Durable :

Concernant le projet d'aménagement du chemin de l'Arboretum présenté dans le cadre de l'APP 2022-2023, un arrêté préfectoral a été émis, condamnant l'accès au chemin de l'Arboretum. Sa remise en état est prévue dans le cadre d'une étude globale de remise en valeur du parc naturel menée avec le Grand Narbonne intitulée « projet côte du midi ». Le budget prévisionnel s'élève à 2,5 millions d'euros. Il s'agit d'un projet au temps long, il faut compter au moins 3 ans.

Les membres du CC ont abordé la thématique des pistes cyclables, ils ont notamment fait mention de l'opportunité que présenterait l'aménagement du chemin de l'Arboretum pour le déplacement à vélo, puisqu'en l'état il est impraticable.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

La thématique des pistes cyclables peut être travaillée et remontée aux services au travers de la réalisation d'un état des lieux des pistes cyclables sur le quartier. Afin de réaliser cet état des lieux, le CC, accompagné du chargé de mission, peuvent organiser des « déambulations en roulant » afin de constituer un dossier à faire remonter aux services compétents.

Fin de réunion 19h50

Prochaine réunion, le jeudi 21 novembre à 18h au sein de la salle modulable du domaine de Montplaisir